

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise  
**BOUZEBDA KARIM**  
Adresse : **56 RUE BICHA YUCEF**  
**WILAYA ANNABA**

**OBJET : Mise en demeure N°02**

Projet de : Travaux de réseau canalisation cité 72 LOGTS EL TAREF

Contrat N°: AT/DO36/SDFS/DAL/76/2022  
Bon de commande : N° 2400110 du 24/03/2024  
Ordre de Service ODS N° 40/2024 du 26/03/2024

Suite à la mise en demeure N° 01 relative à votre absence injustifiée du projet de Travaux de réseau canalisation cité 72 LOGTS EL TAREF qui vous a été notifiée le 09/06/2024 et l'expiration du délai de rigueur accordé sur cette dernière, vous êtes mise en demeure pour la deuxième et la dernière fois de reprendre les travaux de ce chantier dans un délai de 08 jours.

Faute de quoi, toute défaillance de votre part ; votre ODS sera annulé et votre contrat résilié aux torts exclusifs, en conséquent votre entreprise sera interdite de soumissionner aux marchés d'Algérie télécom pendant une période qui dépend de l'ampleur de la situation de retard sur la livraison des travaux qui est d'une année au minimum.

**Le Directeur Opérationnel  
d'Algérie Télécom EL TAREF**



Le Directeur Opérationnel des Télécommunications  
d'El Taref

ARDJOUNI Sofiane

